



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

CONSEIL

NATIONAL

Réunion du 30 septembre 2023

(Cette réunion s'est tenue à Marseille le samedi 30 septembre 2023)

*Etaient présents : Mmes BAJOLLET, CARLIER, Mireille NOEL, Sandrine NOEL, VEROLA, VIGUIE
MM. BOURLET, DORIZON, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT,
STEPHANT, VAISSIERE et THEARD*

Mmes et MM. Les Président(e)s des Comités Régionaux

*Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier
M. Patrice RODRIGUEZ, Directeur Technique National Adjoint*

*Excusés : M. Joseph CANTARELLI
M. Régis GAILLARD*

Absent : M. Didier CHAUVIN

I. Point financier (Jean-Marie MARAUX) : Voir III. PV Comité Directeur

II. Compte rendu des Régions

A. Commission Paritaire

La commission mixte paritaire aura début septembre rendu ses travaux tant sur les statuts de la FFPJP, ce qui permettra de finaliser la réforme de leurs statuts. Rappel du passage de la lettre reçue de la part du ministère : « ... Ainsi, pour prétendre au renouvellement de votre agrément, vos statuts devront être actualisés au regard de la nouvelle réglementation et la délivrance de cet agrément sera conditionnée à la souscription au contrat d'engagement républicain mentionné à l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000... » avec pour les CR la perspective 2028.

Quel sera le rôle des 2 représentants des CR au Codir ?

Réponse de la FFPJP :

Ils seront membres du CODIR de la FFPJP au titre de représentants de leur collège avec voix délibératives. A ce titre, ils pourront, en plus du travail inhérent à leur fonction de présidents de CR et à la gestion du collège des Régions, animer des commissions, être délégués. Le travail en collège remplace le conseil des régions, il aura vocation à se réunir autant de fois que les élus du collège le souhaiteront à minima 2 à 3 fois par an. Il n'y aura donc plus de Conseil National.

Il était demandé lors d'une visio de la commission paritaire d'avoir 4 élus au sein du collège des territoires. Aucune raison n'a été formulée qui a motivé le choix du CODIR de ne prendre que 2 présidents de Région. Si la décision reste sur 2, ceux-ci pourront-ils avoir la responsabilité de certaines commissions ? Sera-t-il possible également que 2 autres présidents puissent également être responsable de commissions ?

Commissions souhaitées par exemple : calendrier, textes sportifs, jeunes, féminines.

Qu'attend les CR de la fédération et inversement ?

Réponse de la FFPJP :

La fédération attend des Régions au travers de leur collège demain, du Conseil des Régions aujourd'hui, qu'elles soient force de propositions c'est-à-dire, qu'elles présentent des propositions ou

projets argumentés, pas simplement des idées. Qu'elles mènent dans leur périmètre un travail s'appuyant sur les départements (ces derniers ayant vocation à s'appuyer sur leurs clubs). Ainsi la réflexion ascendante et l'information ou les décisions descendantes interagissent.

Que deviendra le conseil des régions ?

Réponse de la FFPJP :

Il est remplacé par le collège des régions au sein duquel les 13 régions sont représentées.

Le prochain conseil des régions devra se calquer et travailler en fonction du programme et du calendrier du président élu de la fédération.

La parité sera-t-elle aussi obligatoire au sein des divers collèges ?

Après avoir fait un tour de table, il ressort que tous les présidents sont favorables à la liste bloquée intégrale pour les prochaines élections en 2024. Ainsi le mode de scrutin sera identique dans tous les Comités régionaux. Les présidents de CD ne seront plus membre de droit et il sera demandé au minimum 1 représentant par CD.

Il est prévu la parité intégrale dans les divers collèges.

B. Réorganisation du calendrier fédéral à l'horizon 2025

L'enquête faite par la FFPJP sur ce sujet montre une hétérogénéité des réponses et la difficulté à avoir un consensus sur le sujet. Néanmoins, si l'on veut donner plus de légitimité aux championnats régionaux (ce que je souhaite alors que certains prônent leur disparition), il faut repenser le calendrier des championnats de France (alternance, hiérarchisation des CDF) afin d'alléger le calendrier de début de saison avec les championnats départementaux puis régionaux. A noter que l'individualisme galopant de certains organisateurs de nationaux (et ce quelle que soit la catégorie) fait que de nombreuses demandes de modification du calendrier fédéral arrivent à la FFPJP, à ce stade elles sont toutes refusées et ce malgré les tentatives de déstabilisation auxquelles nous sommes confrontés.

Question des CR

Nous n'avons pas eu connaissance du résultat de cette enquête.

Un bilan des championnats de France de Tir de précision a-t-il été fait ? (organisation, volet sportif ...)

Il est nécessaire d'apporter plus d'explications sur la volonté de donner plus de légitimité aux championnats régionaux (de quelle façon ?) et sur la hiérarchisation des championnats de France.

Réponse de la FFPJP :

Je rappelle si besoin que : B – SPORTIF Section I – Compétitions Article 1 – Les compétitions Fédérales prioritaires : - Les championnats de France et leurs phases qualificatives Départementales et Régionales ; - Les compétitions par équipes de Clubs : Coupe de France et Championnat National des Clubs. Cette liste peut évoluer d'une saison à l'autre. Les litiges éventuels sont traités en dernier ressort par la FFPJP après avis des organes déconcentrés.

Les résultats de l'enquête seront transmis à l'ensemble des régions.

La commission des championnats de France va faire un bilan du championnat de tir de précision 2023 et de ses phases qualificatives afin de proposer un cadre et des modalités pour le championnat 2025.

Les championnats régionaux ont vocation à être valorisés mais cela passe par une réflexion sur le calendrier des championnats (nombre, priorité, etc...).

C. Formation au rôle d'employeur animée par Charles Baptiste

En l'absence de l'intervenant, et après discussion entre les présidents de CR, il en ressort que dans certaines régions, il y a encore beaucoup de soucis avec les CTFR. Un manque de communication entre la DTN et les CR est également constaté dans certaines régions.

D. Tenues sur les CDF

A l'heure où toutes les structures (y compris les clubs) sont à la recherche de financements et d'économie, à l'heure où tous les clubs sont dans l'obligation (championnats de clubs obligent) d'avoir une tenue club, le maintien d'une tenue CD ou CR aux CDF est-il encore nécessaire ? Ne peut-on envisager une réflexion sur le sujet, Le club étant la base du projet fédéral, comment les mettre en exergue, sans le faire au détriment des CD et CR ?

Pourquoi changer le règlement des championnats de France sur ce point qui est bien accepté par les départements et les régions.

Une précision est demandée concernant les tenues des délégués sur les CDF.

Un membre d'un CD et délégué d'une équipe régionale doit-il avoir obligatoirement la tenue du CR ou la tenue de son CD est-il suffisante ?

Réponse de la FFPJP :

La tenue d'un délégué CD ou CR n'a pas forcément vocation à être la même que celle des joueurs qu'il accompagne. Un délégué porte la tenue officielle ou sportive que lui a attribué son CD et/ou son CR.

E. Discipline

Doit-on s'orienter vers une gestion des affaires disciplinaires importantes (catégories 4 et +) par les CR. Seules les affaires relevant des catégories 1 à 3 resteraient à la charge des commissions départementales. On s'aperçoit de la difficulté à former efficacement les 105 commissions départementales, en se recentrant sur les régions on leur donne une position de gestion des conflits et de médiateurs, par ailleurs les dossiers et décisions seraient mieux appréhendés.

Réponse des CR

Le conseil des Régions est contre cette possibilité. Les commissions régionales seraient engorgées d'affaires disciplinaires ainsi que la commission nationale qui recevraient les appels de ces affaires. Des formations peuvent être demandées à la FFPJP. Un bon nombre de commissions départementales ont déjà pu bénéficier des formations organisées par les comités régionaux.

F. Projet de création d'une journée destinée aux féminines aboutissant à une finale nationale.

Réponse de la FFPJP :

Ce projet a été transmis à la commission féminine fédérale qui travaillera sur le projet pour pouvoir ensuite proposer le résultat des réflexions et le communiquer aux féminines dans les départements. Un projet de partenariat avec Odalys est en cours (dossier suivi par Lucette COSTE)

G. Bilan général du championnat de France Jeunes (qualification par CD/CR).

- Constat général : Le niveau de jeu a beaucoup progressé dans les 3 catégories, certainement grâce aux centres d'entraînement régionaux.

Réponse FFPJP

Le bilan des championnats de France 2023 et de ses phases qualificatives est en cours. Un comité de pilotage a été créé afin de travailler l'épineuse question des quotas.

- Problème de mutation des jeunes sans prendre en compte le coût des formations faites par les régions ou départements. La Fédération compte-t-elle s'emparer du sujet ?

Réponse de la FFPJP

A l'instar des autres fédérations, la FFPJP s'interroge sur l'opportunité de créer une indemnité de formation. Ainsi lors de la mutation d'un jeune formé au sein d'un club et d'un CRE, le club recruteur se verrait dans l'obligation de verser une indemnité de formation au club formateur ou à la structure formatrice. Les conditions et les critères restent à définir et font l'objet d'une étude par la DTN et les services juridiques de la FFPJP.

III. QUESTIONS DIVERSES

PAYS DE LA LOIRE

Qu'en est-il des subventions de la FFPJP et de Décathlon pour la période 2024/2025 en ce qui concerne les Nationaux jeunes ?

Pourquoi le championnat de France jeunes a-t-il été décalé au 15 juillet (pire week-end pour les départs en vacances?)

Examen d'Arbitre: un candidat ayant passé 60 ans peut-il être autorisé à passer l'examen national s'il est apte physiquement ?

Réponse de la FFPJP :

La FFPJP va reconduire les subventions accordées aux organisateurs de Nationaux Jeunes. Le partenariat avec Décathlon n'est pas encore confirmé.

Le Championnat de France a été décalé suite à une discussion en commission jeunes. Beaucoup d'écoles de pétanque sont fermées pendant l'été et les jeunes n'étaient plus suivis de début juillet à fin août. Le fait d'organiser début juillet ce Championnat de France permettra une continuité.

NORMANDIE

- Mr Jean Marie COTTEBRUNE Vice-Président du CD50 :

Serait-il possible que la FFPJP fasse un tableau clair et lisible pour tout le monde sur ce qui est possible de faire ou pas sur les inscriptions dans les concours départementaux, régionaux, nationaux ?

Les mises initiales imposées en concours (A -B, A - B - C, Poule, etc....) et ce qui est permis d'inclure en frais, chaque organisateur faisant ce qu'il veut à ce jour dans beaucoup d'endroits. Cette question est dans le but d'harmoniser les règlements dans chaque région.

Réponse de la FFPJP :

Je rappelle que les compétitions départementales sont du ressort des CD, que les dotations des compétitions promotions sont fixées par le CD et que les dotations des départementales sont fixes (voir le RAS annexe III). Par ailleurs, le RAS prévoit également que l'Article 14 du RAS indique – Le montant maximum des frais d'engagement pour les compétitions départementales, par joueur ou joueuse, est fixé par la FFPJP actuellement de 4 € pour un concours. Pour les Compétitions Régionales, Nationales, Supra et Internationales, Évènementielles, les frais d'engagement sont définis dans les règlements spécifiques. Faut-il faire évoluer cette situation ? Pour répondre la question, seule la règle fédérale doit s'appliquer, les CR doivent veiller à ce les départements ne « pondent » pas des règles à leur convenance, même si ces dernières sont votées en AG. Pas de prélèvements prévus à ce jour pour les compétitions régionales et départementales.

- Président du CD50 Marcel SIRI :

Concours sauvages : Quel est le règlement et les sanctions éventuelles ?

Réponse de la FFPJP :

Voir la note consacrée à ce sujet.

- Président du CD 76 Didier ROCHE

Demande que le règlement soit modifié en CDC jeunes sur la composition d'équipes.

Réponse de la FFPJP :

Le règlement actuel des CDC jeunes a permis de créer 48 ententes ce qui est très positif.

- Questions du CD14 :

La nouvelle réglementation concernant les jeunes empêche le CD14 d'organiser un CDC par équipes. Que dire aux jeunes, qui sont l'avenir de notre sport ?

Réponse de la FFPJP :

Voir réponse ci-dessus.

- Un Comité peut-il refuser une licence dans son département à un joueur ou dirigeant qui nuit au Comité ?

Réponse de la FFPJP : Oui, selon les statuts de la F.F.P.J.P., la délivrance d'une licence ou son renouvellement peut être refusée par l'association en application de ses statuts, par le Comité Départemental ou par la Fédération à la suite d'une décision du Comité Directeur dûment motivée.

- Certaines féminines regrettent que la jupe-culotte que l'on voit dans d'autres sports (ex le tennis) ne soit pas tolérée à la pétanque : qu'elle en est la raison ?

Réponse de la FFPJP :

La question a été posée à la commission féminine qui a refusé.

NOUVELLE AQUITAINE

- Quelle est la décision sur la gestuelle et sur les appuis au sol pour les pointeurs au jeu provençal ?

Réponse FFPJP : toujours à l'étude par la Commission

- Beaucoup se plaignent de la qualité des repas sur les championnats de France, ainsi que des prix. Quelle serait la meilleure solution ?

Réponse de la FFPJP : La restauration demeure un problème récurrent sur les championnats de France. La Fédération rappelle que la restauration relève de la compétence de l'organisateur (choix du traiteur, modalités, menus et prix) et qu'un championnat de France aussi bien réalisé sur le plan sportif soit-il, peut pâtir d'une restauration moyenne ou décevante et de la mauvaise qualité de l'hébergement.

Ce n'est pas faute de le rappeler aux organisateurs que le rapport qualité/prix influe sur le ressenti des joueurs et délégués.

- Sur les nationaux, le jeans est de plus en plus présent et souvent délavé. Comment faire pour éviter les problèmes aux délégués et aux membres du jury, doit-t-on l'interdire complètement ?

Réponse de la FFPJP : Nous en discuterons en novembre lors du prochain CoDir. Doit-on interdire le jean, enlever la notion de « délavé » pour faciliter la tâche des arbitres et délégués ? Toujours est-il que la décision doit faire consensus afin que la décision soit collégiale.

- Combien de comités départementaux étaient représentés au CDF jeunes ?

Réponse de la FFPJP :

Environ entre 45 et 49 départements par catégorie

- Pour les championnats individuels, le joueur qui arrive en retard de plus d'une 1/2 heure, peut-il jouer la 2ème de poule ? Si la deuxième partie n'est pas lancée ?

Pour les autres championnats doublettes et triplettes, l'équipe où il manque un joueur est éliminée ou doit-t-on la faire jouer ?

Lors des parties de pétanque, les tireurs aplanissent systématiquement le terrain même s'il n'y a pas de trou devant la boule qu'ils doivent tirer, faisant même des plateaux. Pourquoi les laisser faire ?

Réponses de la FFPJP :

Le règlement fédéral précise qu'au bout de 30 minutes, l'équipe est éliminée.

Un rappel va être fait au corps arbitral concernant les tireurs qui aplanissent systématiquement le terrain.

AURA

- Pour les CDC Féminins pouvons-nous avoir confirmation que celui-ci se fera à 6+2 en 2024? Concours nationaux : Imposer le bas sportif devient urgent pour faciliter le travail des délégués. En 2024 est apparu sur les championnats des "coachs" avec certaines équipes. Il serait bien de clarifier la situation par nos règlements.

Réponses de la FFPJP :

En 2024, le CDC féminin aura bien lieu à 6 (+2) comme prévu au dernier congrès d'Evian.

Pour les deux autres points, la FFPJP va y travailler.

Les tenues, comme précisé plus haut, le Codir va s'y pencher.

A ce stade, nos règlements ne prévoient pas la notion de coach lors de nos championnats.

GRAND EST

- Trophée des pépites : passage de 6 à 9 avec des frais supplémentaires pour les CR. Il est demandé à la DTN de prévoir ce genre de changement bien plus tôt afin que les CR puissent le prévoir dans leur BP.

- Mutations : Est-ce que la dématérialisation du formulaire de mutation (sur le site de la FFPJP) mettra fin au triptyque ?

Réponse de la FFPJP : La dématérialisation du formulaire de mutation met fin au triptyque à partir des mutations 2024/2025.

La Secrétaire générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P

Michel LE BOT

